

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/09/2022

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **MERCREDI 7 septembre à VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire. L'assemblée était composée comme suit :

Étaient présents : Mesdames **AMARAL** Sandra, **BICENKO** Katherine, **BRICAUD** Nathalia, **CHANDI** Katia, **CHEMIN** Delphine, **LAMARQUE** Nadine et **MICHAUT** Jocelyne.
Messieurs **KARM** Jean-Marie, **POLICE** Yves, **ROBIN** Gilles et **TREFFCON** Laurent.

Était absents excusés : Messieurs **ROPERS** Patrick (donne pouvoir à Mme **BRICAUD** Nathalia) et **DORISON** Guy (donne pouvoir à Mme **MICHAUT** Jocelyne).

Absents non excusés : Mme **CORREIA/CAMBON** Sandrine

Secrétaire de séance : Mme **MICHAUT** Jocelyne

Date de convocation	01/09/2022
Date d'affichage	01/09/2022
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	14
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	11

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du CM du 01/06/2022
- 2) Présentation du Rapport Annuel ARS Qualité des eaux 2021
- 3) Présentation du Rapport Assainissement 2021 SEASY
- 4) Présentation du Rapport Eau potable 2021 SEASY
- 5) Décision Modificative n°1 du budget primitif 2022
- 6) Autorisation donnée au maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional
- 7) Informations diverses (CMJ, Commission Évènements, Agent Périscolaire, etc.)

Questions Diverses

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01/06/2022

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022 est adopté à l'unanimité.

L'aimable présence de deux adjudants de gendarmerie impacte sur l'ordre du jour initialement prévu, c'est pourquoi, afin de ne pas les retenir trop tard, il est traité du point 6 à la suite.

6/ Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

Une subvention doit être sollicitée auprès du Conseil Régional afin de changer les dernières lampes « sodium » en Led sur l'éclairage public et d'équiper les 7 armoires qui gèrent les zones à éclairer avec des horloges astronomiques.

Selon le relevé des factures d'électricité, le coût de l'éclairage public est en forte hausse (prix exorbitants du kWh). Ces équipements favorisent la baisse des dépenses liées aux besoins énergétiques

Changement des lampes sodium

Le précédent Conseil Municipal avait commencé à changer les lampes sodium en Led mais 29 lampes sont encore à changer pour un coût TTC de **7.112,00€**.

Équipement des 7 armoires gérant les zones avec des horloges astronomiques

DISPOSITIF " TRAME NOIRE "

Cet équipement coupe le courant de l'éclairage public de 1h à 6h du matin pour un investissement de **5.132,00€ TTC**.

Coût total : 12.144,00€

A cet effet, Madame Le Maire précise les modalités d'aides du Conseil Régional pour ces travaux :

- Soit jusqu'à 20% des dépenses éligibles (subvention maximale = 150 000€) pour les projets qui conduisent à une réduction par facteur 2 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové ;
- Soit jusqu'à 30% des dépenses éligibles (subvention maximale = 150 000€) pour les projets qui conduisent à une réduction par facteur 3 ou 4 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové ;



Le taux d'intervention est majoré de 20% en cas d'extinction totale de l'éclairage public 5 heures par nuit sur la totalité de la commune (**Trame Noire**)

Les Adjudants DELPI (Saint Arnoult en Yvelines) et CONCHAUDRON (Versailles) sont présents afin d'échanger avec le Conseil Municipal sur ces équipements et leurs impacts.

Les communes de Saint-Arnoult-en-Yvelines et Sonchamp ont déjà mis en place ce dispositif.

Les Adjudants DELPI et CONCHAUDRON évoquent les différents aspects de la "**Trame Noire**"

- *Pas d'influence sur la montée de la délinquance et moins de dégradations Dans cette démarche, les services de Gendarmerie accompagnent les collectivités et les établissements par une protection technique de la malveillance (sécurité des biens et des personnes) : OTV (**O**opération **T**ranquillité **V**acances), participation citoyenne (alerte des voisins).*
- *L'éclairage sécurise les "Séniors" et les habitants rentrant tard du travail. Un sondage/consultation auprès des habitants de Ponthévrard peut être envisagé.*
- *Une étude à St Arnoult a démontré que la "Trame Noire" n'a aucune incidence sur les cambriolages. Ceux-ci se concentrant sur des périodes spécifiques (Noël – Vacances estivales) avec des "repérages" dans la journée.*
- Ainsi diminué, l'impact lumineux favorise la biodiversité

Pour terminer, les Adjudants incitent les citoyens à alerter et prévenir les services de Gendarmerie en cas de suspicion de malveillance. Aucun appel téléphonique n'est inutile.

À la suite de cet échange très constructif avec les services de Gendarmerie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Qu'un questionnaire/sondage sera élaboré et envoyé aux habitants de la Commune (via Illiwap et PTT)
- Autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

2/ Présentation du Rapport Annuel ARS Qualité des eaux 2021

Présentation du Rapport Annuel de l'ARS (Agence Régionale de Santé) par Delphine CHEMIN, 1^{ère} Adjointe.

BACTERIOLOGIE : A

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée. **Nombre de contrôles : 23 - Tous les contrôles sont conformes.**

NITRATES : A

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l - **Nombre de contrôles : 5 - Moyenne : 28,8 mg/L**

PESTICIDES : A

Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber.
Limites de qualité ; 0,5 µg/l toutes substances confondues. **Moyenne : 0,034 µg/L**

FLUOR : A

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l - **Nombre de contrôles : 2 - Moyenne : 0,14 mg/L**

DURETE : A

Nombre de contrôles : 5 - Moyenne : 29,5 °f - Eau moyennement calcaire

Tous les contrôles sont conformes.

Qualité de l'eau distribuée à PONTHEVRARD : A

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport

3/ Présentation du Rapport Annuel Assainissement SEASY 2021

Présentation du Rapport Annuel du SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) par Sandra AMARAL, 3^{ème} Adjointe.

La commune de Ponthévrard est à 100% en conformité avec l'Arrêté Préfectoral.

Ce rapport est à disposition pour consultation en Mairie et mis en ligne sur le site internet de Ponthévrard.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport

4/ Présentation du Rapport Annuel Eau Potable SEASY 2021

Présentation du Rapport Annuel du SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) par Sandra AMARAL, 3^{ème} Adjointe.

La commune de Ponthévrard est à 100% en conformité avec l'Arrêté Préfectoral.

Ce rapport est à disposition pour consultation en Mairie et mis en ligne sur le site internet de Ponthévrard.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport

5/ Décision modificative n°1 du budget Communal 2022


Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, à la suite d'une erreur matérielle, d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif 2022 approuvé

Transfert du chapitre 21 (immobilisations corporelles) vers le chapitre 16 (Emprunts)

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	Compte 2151	Chapitre 16 Emprunts	Compte 1641	Compte 165
Réseaux de voiries	18 831,00 €	Emprunts	18 050,00 €	
		Dépôts et cautionnement		781,00 €
			18 831,00€	



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°1 telle présentée ci-dessus ;
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de cette modification.

Informations diverses :

- Arrivée du nouvel agent périscolaire chargée de la surveillance des enfants.
- CMJ : les jeunes Conseillers ont eu le plaisir de découvrir la journée à l'hippodrome de Rambouillet le 4 septembre. Prochain CMJ : 12 octobre avec une réunion préparatoire de travail le 28 septembre de 18 à 19h en Mairie.
- Présentation des manifestations prévues

10 et 11 septembre	Brocante et Fête de village	Ass. "Les Primevères" et "H, Friends & Family"
13 septembre	Apéro Time au Marché	ASCP / Commission Évènements
1 ^{er} octobre	Théâtre	ASCP
15 octobre	Cérémonie Nouveaux arrivants	Mairie
11 novembre	Cérémonie	Mairie - * La fanfare demande une participation de 100€ et leur horaire habituel ne convient pas – A revoir
19 et 20 novembre	Soirée Beaujolais	
10 décembre	Soirée Boris Vian	ASCP
13 décembre	Vin et chocolat Chaud	Avec animation pour les enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.